

Sénatoriales : Éric Coriolan met Dominique Théophile et Solanges Nadille devant les juges constitutionnels

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

27 novembre 2023



Éric Coriolan a introduit avec succès une requête en annulation des élections sénatoriales pour irrégularités. Le président du Collectif citoyen sentinelles Guadeloupe (au micro sur la photo) qui avait déposé sa demande le 2 octobre a reçu le 20 novembre un courrier dans lequel les magistrats du Conseil constitutionnel l'invitent à « trouver l'ensemble des mémoires produits ». En somme, l'affaire introduite est jugée recevable.

[Eric-Coriolan-Senatoriales-Guadeloupe-Requete-en-annulation-pour-irregularites-1](#)

L'action qui a été moquée par des observateurs soulignant la qualité de 'simple citoyen' d'Éric Coriolan, s'appuie sur la règle selon laquelle « le Conseil constitutionnel peut être saisi par toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle a été élu le député ou le sénateur dont l'élection est contestée. »

*« Des arguments particulièrement légers » des
mis en cause qui évoquent « la tradition »*

Éric Coriolan

Propagande et détournement ?

Les élus dont l'élection est contestée sont Dominique Théophile (devenu entre-temps vice-président du Sénat) et Solanges Nadille, de la liste Guadeloupe solidaire soutenue par le parti Guadeloupe unie solidaire et responsable (GUSR).

Éric Coriolan leur reproche de s'être livrés à de la propagande électorale le jour du scrutin, et s'interroge sur un éventuel détournement de fonds publics.

Les faits incriminés sont l'organisation au Département d'un petit-déjeuner, plus un déjeuner, plus un goûter à destination des grands électeurs ; la rediffusion sur Canal 10 de la plénière du 19 septembre durant laquelle le Département examinait son budget supplémentaire 2023 ; la mise à disposition d'autocars et de billets bateaux aller/retour pour l'île de Marie-Galante. Avec l'argent des contribuables ?

Conséquence de ce signalement mené par celui qui est plus habitué aux réseaux sociaux qu'aux tribunaux : une instruction est ouverte. Les sénateurs Théophile et Nadille, le parti GUSR et le Département, sont sommés de produire deux mémoires en défense pour s'expliquer sur les manquements qui leur sont reprochés.

Éric Coriolan devra à son tour remettre un mémoire en réplique pour le 19 décembre 2023. Avant que les magistrats ne rendent leur décision.

De nombreux encouragements



Éric Coriolan a recueilli de nombreux encouragements lors de la publication de l'intégralité du texte de sa requête sur Facebook.

Interrogé par *Le Courrier de Guadeloupe* le 24 novembre, l'activiste de l'anti-corruption et promoteur de la démocratie puissante tempête, frustré de « *ne pas se faire d'illusions quant à l'issue de cette requête* ».

Selon lui, l'argument du faible écart de voix habituellement invoqué pour laisser filer un scrutin irrégulier ne tient pas : « *Nous sommes dans une élection à la proportionnelle au plus fort reste. Et dans ce cas l'écart entre Fabert Michely (Frapp NDLR) et Solanges Nadille est minime* ». Ensuite, sans en révéler le contenu, Éric Coriolan s'étonne « *des arguments*

particulièrement légers » des mis en cause qui évoquent « *la tradition* ».

S'il souhaite que le Conseil constitutionnel sanctionne des pratiques devenues trop courantes en toute impunité alors qu'elles constituent des atteintes à la probité, c'est aussi l'opinion publique qu'il veut soulever.

« Certaines de mes interventions ont surtout pour objectif de mettre en lumière aux yeux des 'non-conscients' la perversité du système, capable de protéger sans mesure ses serviteurs même lorsqu'ils enfreignent les règles soi-disant 'démocratiques' qu'ils imposent à tous... » répond-il le 2 octobre à Eillan Edenn l'un des 32 000 internautes qui le suivent sur Facebook. Ce dernier l'interroge sur sa confiance en un Conseil constitutionnel perçu comme inéquitable et affidé au pouvoir politique avec des « magistrats [qui] sont nommées par le ministre ».

En rappelant à quelques élus les limites fixées par le Code électoral, Éric Coriolan recueille de nombreux encouragements. Les voix qui s'expriment ne lui en tiennent pas rigueur de n'avoir lui-même pas respecté les dispositions légales lors des élections régionales de 2021. Tête de liste de Sentinelles Guadeloupe, il n'avait pas déposé ses comptes de campagne.

La publication du texte de la requête en annulation de ces élections sénatoriales pour irrégularités a regroupé plus de 70 pouces en l'air, 40 partages, et une vingtaine de commentaires. « Un seul mot. Merci!!!! pour votre action que je salue. Il est temps que toutes ces magouilles cessent » écrit l'internaute Jacqueline Lullin.

De mémoire d'homme, les sénatoriales n'ont jamais eu à souffrir de contestation en Guadeloupe. Le cas invite tout citoyen à exercer son droit de contrôle sur les élections.

